

Directives relatives aux droits de garantie Herth+Buss

La garantie peut être appliquée uniquement si les conditions suivantes sont remplies:

1. Notre formulaire de demande de garantie rempli intégralement doit être joint à chaque pièce faisant l'objet d'une réclamation. Si des données essentielles venaient à manquer, ne peuvent pas être vérifiées à l'aide de justificatifs ou ne correspondent pas aux faits, nous serions dans l'obligation de rejeter la demande de garantie sans examen technique. Des justificatifs ou des corrections qui nous parviennent ultérieurement ne peuvent plus être pris en compte.
2. La demande de garantie doit être envoyée avec la pièce faisant l'objet de la réclamation dans les 10 jours qui suivent la survenance du dommage.
3. Les marchandises faisant l'objet d'une réclamation doivent nous être retournées.
4. Les frais de démontage et de montage sont dédommagés d'après les indications du fabricant et du DAT sur présentation de l'original de la facture du jour de la panne. Le taux de l'heure de main d'œuvre est dédommagé jusqu'à une valeur de 55,- EUR par heure. Lorsque le dommage est réparé par le garage de première monte, le paiement des frais de réparation s'effectue d'après un relevé de frais. Les frais sont alors crédités sans TVA. La facture de première monte doit être présentée.
Pour les articles se prêtant au diagnostic, le protocole de la mémoire des défauts datant du jour de la panne est nécessaire.
Pour le calcul dans le cadre d'un réglage de la géométrie, joindre le protocole de mesure datant du jour de la réparation.
5. Les avoirs versés en avance peuvent être redemandés après refus par le fabricant.
6. Les droits de garantie expirent après un délai de 24 mois à partir de la date de la facture de la pièce livrée.
7. Les frais de remorquage sont dédommagés jusqu'à une valeur de 100,00 EUR (jusqu'au prochain garage). La garantie nous laisse le libre choix de procéder à la réparation des pièces livrées ou bien d'effectuer un endommagement en créditant un avoir.

Le droit de garantie expire lorsque :

- l'objet de la livraison est modifié par une source étrangère ou par le montage de pièces d'origine étrangère ou que
- les prescriptions de montage et de traitement légales ou définies par notre entreprise ou notre sous-traitant ne sont pas respectées ou que
- l'objet livré est retourné à cause d'effets d'usure normale ou que
- le défaut est dû à un montage non réglementaire, à de fausses manipulations ou une maintenance insuffisante ou que
- le défaut a déjà été détecté lors de l'achat.